

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et
du Patrimoine Minier**

(ANARPAM)

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

PV N° 080

**Objet : Sélection d'un cabinet dans le cadre de la Réalisation
d'un film documentaire au profit de l'ANARPAM 2025.**

*J' approuve le contenu du PV de la
Commission ad-hoc.*

28-07-2025

[Signature]

Lundi, le 28 Juillet 2025

Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 28 Juillet à 10h 05 mn, la Commission ad hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Sélection d'un cabinet dans le cadre de la Réalisation d'un film documentaire au profit de l'ANARPAM 2025.**

Etaient présents :

M. Sidna Aly Moulay Ismail Allaly, Directeur de la Promotion et du Patrimoine Minier, Président de séance :

Membres :

- M. Souleymane Mohamed M'Bareck, Membre CPMP/ANARPAM;
- M. Cheikhna EMINE, Membre CPMP/ANARPAM;
- Mme. Teslim Mohamed TIJANI, Cadre à la DAF, Membre;
- Mme. Kandji Mody TRAORE, Chef de Service Administratif, Membre, Secrétaire de Séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du groupe (A) composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. **RIMNOW ;**
2. **ASDAE ;**
3. **OG STREAM.**

L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Total	100 points

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

Conclusion :

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **OG STREAM** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant de **Cinq Cent mille (500 000 MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**.




Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.

Fait le 28/07/2025 et ont signé
Le président de la Commission ad hoc
Sidna Aly Moulay Ismail Allaly

Membres :

- M. Souleymane Mohamed M'Bareck ; 
- M. Cheikhna EMINE ; 
- Mme. Teslim Mohamed TIJANI; 
- Mme Kandji Mody TRAORE, Secrétaire de séance. 